

Mardi  
25 août 2015

 [https://fr-fr.facebook.com/  
lejournaldemayotte](https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte)

## Après les profs, les élèves : tous en classe !



Alors que les élèves commencent leur rentrée ce mardi, les profs les ont précédés d'une journée. Au collège de Mgombani, les projets se multiplient pour être prêts à accueillir 1.684 élèves dans 62 classes.

Page 2

### Education

Les recalés au bac  
pourraient garder leurs  
meilleures notes



### Sport

De l'escrime sur la plage:  
une nouvelle discipline  
pour les enfants de Mayotte



Votre portail captif par

 Alter 6.com  
Alternative System

Alter 6.com  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

## Education

# Après les profs, les élèves : tous en classe !



*Le principal Richard Barbé entouré de quelques uns des 97 profs de l'établissement*

**Alors que les élèves commencent leur rentrée ce mardi, les profs les ont précédés d'une journée. Au collège de Mgombani, les projets se multiplient pour être prêts à accueillir 1.684 élèves dans 62 classes.**

L'année promet d'être quelque peu bruyante au collège de Mgombani. Bien sûr, les 1.684 élèves vont se faire entendre, dans un des plus grands collèges de France. Mais ce sont surtout les travaux qui vont raisonner dans l'établissement, ceux du quartier en voie de finition autour du collège et ceux de l'extension de l'établissement lui-même qui devrait gagner 7 classes à la rentrée prochaine. «Ca va nous apporter un réel

confort, on est un peu juste en nombre de classes», relève Richard Barbé le proviseur.

Lui, a déjà fait sa rentrée il y a une semaine, en même temps que les 17 surveillants et les agents de l'établissement. Le classement en REP (réseau d'éducation prioritaire) a permis au collège de disposer d'un principal adjoint et d'un CPE supplémentaires. «C'est très important quand on veut renforcer l'accompagnement éducatif et pédagogique. On gagne en souplesse», indique celui qui va devoir plancher sur un nouveau projet d'établissement. Cette rentrée devrait en effet être marquée par le double renouvellement du projet académique et du projet

d'établissement.

Les grandes lignes sont déjà connues : «l'objectif est de permettre à tout élève qui entre dans l'établissement de ressortir avec un diplôme ou une certification. On est là pour valoriser les élèves sans tomber dans la démagogie. Nous allons déployer des moments phares pour donner de l'appétit aux élèves.»

Langues, informatiques, code de la route et de nombreux détails qui, mis bout à bout, changent le collège : les mêmes tee-shirts pour tous (à 20€ les 5), les noms de fleurs donnés à chaque classe, une dizaine de 3es qui vont passer le brevet d'initiation aéronautique (BIA) ou encore des projets particuliers pour chaque classe de 5e : Taïchi, lagon, philosophie, 2e langue vivante pour deux classes en préfiguration de la réforme des collèges... «On veut offrir aux 5e une à deux heures particulières pour les accrocher sur un développement personnel.

## Le grand écart des niveaux

Les profs adhèrent à ça et à Mayotte, on peut s'autoriser l'expérimentation», s'enthousiasme Richard Barbé. C'est dans cet esprit que l'établissement va plancher sur un projet de réseau pour assurer une continuité entre l'école primaire et le collège. «On sait que le 1er degré a des difficultés. On a tous à apprendre les uns des autres».

Au final, les équipes éducatives vont devoir additionner les missions premières du collège, tout en soutenant les plus faibles d'un côté avec deux classes de

6es spéciales (avec remise à niveau en français et en maths) et en favorisant l'élitisme de l'autre... Un grand écart permanent pour les 97 profs de l'établissement.

Parmi eux, un tiers de contractuels... L'établissement ne s'en sort pas si mal. On ne connaît pas encore les chiffres du vicerectorat mais le taux pourrait atteindre 45% dans certains collèges ou lycées.

## 62 classes

Les profs ont d'abord écouté le chef d'établissement ce lundi qui transmettait les messages de la politique éducative du ministère et ceux de la lettre de rentrée de la vice-recteur. Ils se sont ensuite retrouvés en conseil d'enseignants autour d'un coordonnateur dans chaque discipline pour veiller à caler un rythme de progression commun à chaque classe et harmonier les projets qu'ils peuvent mener en commun... Bref, préparer une année qui s'annonce dense. Les élèves de 3e (13 classes), qui connaissent déjà bien les lieux sont attendus mercredi, suivis des 5es jeudi (17 classes) et des 4es vendredi (15 classes).

Cette année, la nouveauté pour l'établissement se trouve à l'entrée. Un véritable sas infranchissable a été installé pour éviter les quelques intrusions auxquelles le collège a été confronté l'an dernier.

Dès 7 heures ce mardi, il sera grand ouvert pour accueillir les 17 classes de 6e à qui l'équipe éducative va expliquer leur nouvel environnement et les rendez-vous importants qu'ils auront dans l'année.

## Education

# Les recalés au bac pourraient garder leurs meilleures notes



*Au lycée de Tsararano, le 6 juillet dernier, on lit et on relit les listes des reçus au bac*

**Peut-être du changement pour ceux qui s'apprêtent à faire leur rentrée pour repasser le bac après un échec. Ils pourraient conserver, s'ils le souhaitent, les notes supérieures à 10 obtenus à la session précédente. La mesure doit être publiée au Journal officiel dans les jours qui viennent.**

Ils ont environ 85.600 lycéens concernés à l'échelle nationale et près de 800 à Mayotte : recalés au bac 2015 et redoublants dans les filières générale et technologique, ils devraient désormais pouvoir conserver leurs notes égales ou supérieures à 10/20 lorsqu'ils se présenteront à nouveau à l'examen.

Le projet de décret a été adopté alors que les épreuves n'étaient pas encore achevées, le 2 juil-

let dernier, par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Cette instance consultative de l'Education nationale a décidé d'ouvrir ce nouveau droit aux candidats. Il propose également de garantir aux lycéens en échec de retrouver une place dans leur établissement.

Le décret et la circulaire d'application devraient être publiés au Journal officiel incessamment. Si le droit au «redoublement au sein de l'établissement d'origine» ne serait ouvert qu'à la rentrée 2016, celui de conserver certaines notes serait applicable aux candidats qui ont échoué à la session 2015, comme c'est déjà le cas dans les filières pro.

Le dispositif permettrait aux élèves de garder pendant cinq ans le bénéfice de ces notes supérieures à 10 dans certaines

matières.

Les partisans de la réforme parlent d'une sortie de la logique de l'examen-sanction tandis que les opposants dénoncent un examen bradé, des arguments finalement assez traditionnels des deux côtés.

### L'équipe éducative au cœur du dispositif

Concrètement, conserver ses notes ne serait pas automatique, les élèves devront en faire la demande. Ils pourront ainsi avoir le choix de garder la totalité des notes supérieures ou égales à 10, ou d'essayer de faire mieux dans les matières où ils se sentent le plus à l'aise. L'équipe éducative pourrait être au cœur du dispositif avec une concertation obligatoire pour les élèves concernés.

Reste à savoir ce que feront les élèves sur les temps d'enseignement des matières qu'ils n'auront pas à repasser au bac. Dispenses de cours ou continuité des apprentissages pour maintenir l'élève au niveau, la question n'est pas encore tranchée mais le ministère semble s'orienter vers une obligation d'assister à toutes les matières même celles que le candidat ne représenterait pas.

Une idée ancienne qui a ses opposants

L'idée d'une telle mesure n'est pas nouvelle. En 1992 déjà, Jack Lang, alors ministre de l'Education nationale, avait déjà tenté de faire adopter la conservation des notes en cas de redoublement au bac, avant de reculer devant l'opposition entre autres du SNES-FSU, qui dénonce toujours la mesure.

Ces deux dispositifs entrent dans le plan de lutte contre le décro-

chage scolaire annoncé en novembre 2014 par la ministre de l'Education nationale Najat Vallaud-Belkacem. Elles interviennent alors qu'un rapport parlementaire sur «les liens entre le lycée et l'enseignement supérieur», rendu public le 8 juillet, préconise de réduire le nombre d'épreuves finales du bac, avec «un nombre limité de matières fondamentales» pour l'examen et un contrôle continu sur les options.

Pour mémoire, à Mayotte lors de la session 2015, le taux de réussite au bac général est de 69,3% (958 admis et 425 recalés). Il est de 68,4% au bac techno (801 admis et 370 recalés) et de 74,5% au bac pro (74,5% d'admis et 225 recalés).

RR



**LE JDM**

- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

### Océan Indien

### Nouvelle éruption du Piton de la Fournaise, la 4e de l'année



Quatrième éruption de l'année pour le Piton de la Fournaise ! Le volcan est à nouveau entré en éruption ce lundi soir alors que les signes avant-coureurs se multipliaient.

La préfecture de La Réunion avait décidé le passage en phase d'alerte 1 du plan Volcan à partir de 18h (17h à Mayotte). L'observatoire volcanologique du Piton de La Fournaise avait en effet enregistré tout au long de l'après-midi une sismicité en forte augmentation. L'éruption était donc anticipée comme étant imminente.

Par conséquent, l'accès à la partie haute de l'enclos est interdit et le poser d'hélicoptère est interdit dans la zone du volcan.

Cette nouvelle éruption se déroulerait au sud de l'enclos alors que la précédente, particulièrement spectaculaire, était située au nord.

**Le Journal de Mayotte**  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAT : 0516Y92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
07.85.05.96.59.

## Sport

# De l'escrime sur la plage: une nouvelle discipline pour les enfants



*Apprendre la marche, la retraite et la feinte*

**En garde ! Un nouveau sport fait son apparition à Mayotte. Une initiation à l'escrime était proposée sur Musical Plage ce weekend pour les enfants. L'occasion de découvrir en s'amusant les valeurs d'une discipline militaire.**

Des duels à l'épée à Musical Plage. L'association Messo propose aux enfants de découvrir une discipline très confidentielle dans notre département : l'escrime. Traditionnellement, elle est pratiquée dans les enceintes militaires. Un maître d'arme officie d'ailleurs au détachement de la légion étrangère (DLEM) à Dzaoudzi. Mais ce dimanche, les techniques et les valeurs de ce sport étaient accessibles aux plus jeunes sur le sable de Bandrélé, grâce à l'arrivée à Mayotte d'un passionné.

Hervé Fortin a découvert l'escrime à l'âge de 8 ans à Lons-le-Saunier (Jura). Au cours de sa carrière militaire, il a eu l'occasion de participer aux championnats de France (militaires) avant de s'éloigner de la discipline. «Une rencontre avec un maître d'armes polonais à Angoulême m'a ramené à l'escrime grâce à une session d'un mois organisée en Pologne avec des pratiquants du monde entier». Hervé replonge dans son sport favori jusqu'à s'adjuger une 3e place aux championnats de France vétéran.

### Faire connaître fleurets, sabres et épées

A 44 ans, le voici à Mayotte où il investit un peu de son temps et de son argent pour démocratiser une discipline parfaitement inconnue du grand public mahorais. «Il ex-

iste trois armes en escrime : le fleuret, le sabre et l'épée», explique-t-il aux enfants venus s'initier... le poignard n'en fait pas partie, contrairement aux suggestions des petits.

Ce dimanche, il va leur faire découvrir les maniements et les règles du duel. Les épées sont en plastique mais pas question pour autant de faire n'importe quoi. On ne se saisit de son épée qu'une fois le masque posé sur la tête.

Les jeunes apprennent le salut, à marcher et reculer dans une gestuelle propre à ce sport. Ils découvrent aussi que se toucher avec une épée, ce n'est pas se donner des coups.

### L'escrime, c'est d'abord le respect

«L'escrime, c'est d'abord le fair-play, le respect de l'autre et une très grande concentration», explique-t-il. Et un duel, «ce n'est pas deux mais trois personnes : les deux tireurs et l'arbitre qui permet au combat de commencer et qui peut l'interrompre.»

Avec son BPGEPS «activité physique pour tous», Hervé Fortin espère installer des rendez-vous réguliers avec les enfants de Mayotte. Il pourrait aussi prendre la relève du maître d'arme du DLEM qui s'apprête à quitter le département. «Une fois qu'on maîtrise les techniques, on peut vraiment prendre beaucoup de plaisir avec l'escrime. C'est en tout cas ce que je vais essayer de transmettre : le plaisir à travers une activité physique exigeante.» Avec, en prime, le lagon en toile de fond.

RR

## ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Pour publier vos annonces dans le Journal De Mayotte

E-mail : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)

Tel : 07 85 05 96 59



### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Pouvoir adjudicateur :** Monsieur le Maire de Mamoudzou

Nom de l'organisme : Commune de MAMOUDZOU

Point de contact : M. Rambeloharijaona

Adresse : 01, rue de Commerce

Code postal : 97600 Ville : MAMOUDZOU

Téléphone : 02 69 63 91 00 Télécopieur : 02 69 63 91 54

Courriel : rambelo@mairiedemamoudzou.fr

**Objet du marché :** élaboration du plan communal de lutte contre l'habitat indigne (PCLHI) de la commune de MAMOUDZOU

L'étude doit permettre de proposer une programmation pluriannuelle des actions à mener pour traiter l'habitat indigne et informel sous toutes ses formes, sur les villages et les quartiers de ces villages, sur le fondement d'un diagnostic territorial effectué sur la totalité du territoire de la commune, en proposant des solutions adaptées aux différentes situations analysées, avec un affichage des priorités. Les prestations à réaliser sont détaillées dans le cahier des charges Techniques Particulières (CCTP).

**Mode de passation :** Marché de prestations intellectuelles lancée selon la procédure adaptée, passé en application des articles 26-II.2, 28 et 40-II du Code des Marchés Publics.

#### Conditions relatives au marché:

Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :

\* Origine du financement : 80% État, 20 % commune,

\* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;

\* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

– soit avec un prestataire unique ;

– soit avec des prestataires groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

#### Conditions de participation

Ne seront pas retenues les candidatures non recevables en application des articles 43, 44 et 47 du code des marchés publics (CMP).

#### Situation juridique – références requises :

Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application de l'article 44 du CMP, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.minefe.gouv.fr> ;

La forme juridique du candidat ;

En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;

Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.

**Capacité économique et financière – références requises :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

#### **Référence professionnelle et capacité technique – références requises :**

**A – Expérience :**

La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

**B – Capacités professionnelles :**

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché ;

La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

\* Des certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur acceptera toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

**C – Capacités techniques :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

#### **Conditions particulières :**

Le candidat dont le siège social n'est pas situé sur l'île de Mayotte devra s'engager à assurer une présence à Mayotte pendant la durée de sa mission.

#### **Critère de sélection des offres**

L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous:

La valeur technique : 70 %

Le prix : 30 %

#### **Retrait des dossiers:**

Les dossiers seront transmis en version informatique sur demande des candidats à l'adresse suivante : rambelo@mairiedemamoudzou.fr

#### **Remise des offres :**

Les plis seront déposés sous enveloppe et porteront la mention suivante:

**Offre pour le marché « PCLHI de la commune de MAMOUDZOU»  
NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis”**

**Date limite de réception des offres :**

La date limite de réception des offres est fixée au : 12 octobre 2015 à 12h00

**Adresse où elles doivent être transmises :**

Mairie de MAMOUDZOU – SERVICE AMENAGEMENT  
01, rue de Commerce  
BP 01  
97600 MAMOUDZOU

**Service auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

**Mairie de MAMOUDZOU**

Point de contact : M. Rambeloharijaona  
01, rue de Commerce  
Mél : [rambelo@mairiedemamoudzou.fr](mailto:rambelo@mairiedemamoudzou.fr)  
97600 MAMOUDZOU  
Téléphone : 02 69 63 91 00  
Télécopieur : 02 69 63 91 54

**Date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence à la publication : le 21 août 2015**

**Instance chargée des procédures de recours:**

Tribunal administratif de Mayotte,  
Immeuble Les hauts du jardin du Collège,  
97 600 Mamoudzou  
Tél : 0269 61 18 56. Fax : 0269 61 18 62.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

Greffe du Tribunal administratif de Mamoudzou,  
Immeuble Les hauts du jardin du collège,  
97 600 Mamoudzou  
Tél : 0269 61 18 56. Fax : 0269 61 18 62.

## ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Pour publier vos annonces dans le Journal De Mayotte

E-mail : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)

Tel : 07 85 05 96 59